

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIGNAC**

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 16 JUIN 2026
Afférents au Conseil Municipal : 19	Le seize juin deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : 19	
Qui ont pris part à la délibération : 18	
Date de la Convocation : 10 juin 2026	

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, MARTY Maurice, CAPMARTIN Marion, CAYLA Alain, DELTORT Marie-Anne, ESPEILHAC Marie-Laure, FILHOL Anthony, PEGUES Florence, RUAT Gaëtan

Absents excusés ayant donné procuration : CASAGRANDA Stéphane (procuration à Jean-Marc CALVET), FILHOL Justine (procuration à Isabelle MIRABEL), GARIBAL Christine (procuration à Maurice MARTY), LACOMBE Jean-Pierre (procuration à Jean-Pierre ISSALY), MAZENQ Mélanie (procuration à Marion CAPMARTIN)

Secrétaire de séance : CAYRE Jérôme

**Délibération n° 2026-61- Finances locales
Fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays Rignacois**

Exposé :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que compte tenu des charges importantes qui lui incombent, la Communauté de Communes sollicite la mise en place d'un fonds de concours pour financer les travaux de voirie d'intérêt communautaire. Ce fonds de concours prévoit un versement des communes qui se répartit comme suit :

Montant des travaux HT	250 000 €
Subvention DETR	40 000 €
Montant des travaux net de subvention	210 000 €
Part EPCI	105 000 €
Fonds de concours des communes	105 000 €
Répartition :	
	Montant par commune
ANGLARS	17 507 €
AUZITS	14 689 €
BELCASTEL	7 117 €
BOURNAZEL	7 893 €
ESCANDOLIERES	6 801 €
GOUTRENS	13 827 €
MAYRAN	9 139 €
RIGNAC	28 027 €
TOTAL	105 000 €

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de participer au financement du programme voirie d'intérêt communautaire 2026 en attribuant un fonds de concours dont le montant pour la Commune s'élève à la somme de 28 027 €.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Acte certifié exécutoire par dépôt en préfecture :

- dépôt en Préfecture le : 30 juin 2026
- publication ou notification du : 30 juin 2026

Le Maire,
Jean-Marc CALVET
ACTE DEMATERIALISE